



**Préavis municipal n°12/2014
Budget 2015**

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le jeudi ²⁷28 novembre en présence de M. Claude-Alain Cornu, municipal des finances et de Mme Janine Guignet, boursière communale.

Après une étude individuelle du budget de chacun des membres de la commission, nous avons passé en revue celui-ci en compagnie du municipal et de la boursière et nous avons pu poser toutes les questions relatives à nos interrogations.

La commission relève que la plupart des gros postes ; dépenses thématiques, péréquation, participation au groupement scolaire ; ne sont pas du ressort de la Municipalité. La marge de manœuvre s'en trouvant réduite d'autant.

Malgré cela, le budget est une nouvelle fois équilibré avec un total de charges qui se montent à CHF 10'156'641.00 et de revenus à CHF 10'150'555.00, soit un excédent de charges de CHF 6'086.00.

La marge d'autofinancement prévue est de CHF 711'864.00.

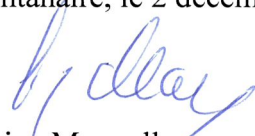
La commission remercie la Municipalité d'avoir tenu compte de ses remarques, lors de la présentation des comptes 2013, sur la méthode de distinction des bâtiments faisant partie du patrimoine financier ou administratif ainsi que l'amortissement des logements faisant partie du patrimoine financier.

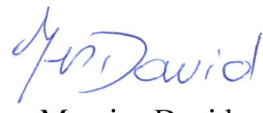
Conclusion :

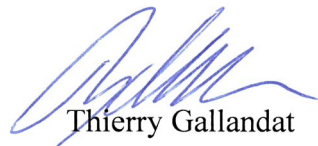
A vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire :

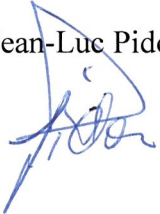
- d'approuver le budget 2015 tel que présenté

Montanaire, le 2 décembre 2014


Sabine Magnollay


Jean-Maurice David


Thierry Gallandat


Jean-Luc Pidoux


Yann Chammartin (rapporteur)

 Le rapport doit être remis impérativement au plus tard 48h avant le conseil